

SYNTHÈSE DE LA FICHE-ACTION n°3

Lutter contre la précarité énergétique

par la promotion du programme « Habiter Mieux »

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Créer et organiser un partenariat efficace entre les acteurs pour mieux repérer les situations. • Favoriser la mobilisation du grand public autour de ce programme. • Développer les dispositifs opérationnels sur ce thème avec les EPCI (Opah/Pig/protocoles locaux) et le Département. • Communiquer largement sur l'ensemble des aides financières et fiscales. 	Objectifs quantifiés (annuellement)	
		<ul style="list-style-type: none"> • Travaux : 600 logements traités/an. • Partenariat avec les EPCI : Couvrir 80 % des PO éligibles, dans le cadre de protocoles locaux et de programmes OPAH / PIG. • Ingénierie : Couverture par le Département sur les territoires non dotés d'OPAH ou de PIG. 	
Pilote	Agence Nationale de l'Habitat	Chef de projet	DDT/Anah
Résultats attendus	<p>Dynamiser l'action de chaque partenaire, pour assurer un repérage et une remontée efficace des situations.</p> <p>Elaborer une fiche de procédure afin d'orienter le grand public vers le bon interlocuteur.</p> <p>Communiquer et faire connaître les modalités de ce partenariat aux professionnels, en Moselle.</p> <p>Promouvoir les dispositifs en place auprès des EPCI, et travailler avec les élus locaux pour élargir cette action à d'autres territoires en Moselle.</p> <p>Définir un plan de communication afin d'informer le grand public sur l'ensemble des aides financières et fiscales existantes pouvant favoriser la réalisation de travaux d'économie d'énergie.</p> <p>Sensibiliser les occupants aux économies d'énergie pour réduire les consommations énergétiques et par voie de conséquence, les factures.</p>		
Réalizations dans le cadre du 7 ^{ème} PDALHPD (2014-2018)	<p>1. Dynamiser l'action partenariale, élaborer une fiche de procédure</p> <ul style="list-style-type: none"> • En 2014 : Information auprès des travailleurs sociaux et participation à certaines actions du Plan de Renovation Énergétique de l'Habitat (PREH) avec l'ADEME. Définition des enjeux de 2015 : favoriser les dossiers PO très modestes, convenir des modalités de priorisation des demandes avec les collectivités et faciliter les retours d'information aux demandeurs pour les dossiers en cours. • En 2015 : Signature d'un protocole Habiter Mieux, d'une OPAH ou d'un PIG de 20 EPCI mosellans : couverture à 80% du département par une équipe d'animation. Développement pour les secteurs non couverts d'une participation de 300 € de la part du Département (132 logements financés). • En 2016 : Le Programme « Habiter Mieux » initialement réservé aux Propriétaires-Occupants très modestes et est élargi aux Propriétaires-Occupants modestes ainsi qu'aux Propriétaires-Bailleurs (sous conditionnement d'un conventionnement Anah de 9 ans pour les PB). <p>2. Communiquer auprès des EPCI et élus locaux</p> <p>De 2014 à 01/2018, les EPCI signataires d'un PIG, d'une OPAH ou d'un protocole « Habiter Mieux » avec l'Anah n'ont cessé de se multiplier : sur 23 EPCI, 3 communautés de communes ne sont pas couvertes.</p> <p>Pour le secteur diffus, le Département participe aux projets à hauteur de 300 €/logement. En 2016, 223 logements ont ainsi été financés dans ce cadre à hauteur de 66 900 €. De 2014 à 2017, 849 logements ont ainsi été financés pour une enveloppe de 254 700 €.</p> <p>3. Définir un plan de communication pour le grand public :</p> <p>En 2014, la communication fut surtout départementale et en direction des collectivités : communication à grande échelle réalisée par les différents partenaires « PRIS » : Anah, ADIL 57-EIE, CALM, l'ALEC du Pays Messin ...</p> <p>Depuis 2015, de nombreuses campagnes publicitaires nationales ont été lancées et les partenaires « PRIS » sont devenus de véritables centres relais afin de diffuser et renseigner le grand public.</p> <p>4. Sensibiliser les occupants des logements :</p> <p>Tout au long du Plan des actions ponctuelles et locales sont réalisées par différents partenaires.</p> <p>Les EIE couvrent tout le département et leur mission consiste à conseiller individuellement les ménages et à animer des ateliers, balades thermiques, conférences, salons... Des réunions d'informations sont organisées localement, hors PDALHPD, par les opérateurs agréés Anah sur les territoires faisant l'objet des programmes opérationnels et du protocole Habiter Mieux.</p>		
Indicateurs mis en place / Évaluation	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nombre de signalements réalisés par le partenariat, nombre de consultations issues du numéro azur PRIS. 2. Nombre de dossiers engagés et financés annuellement. 3. Nombre de dispositifs en vigueur avec les collectivités locales. 4. Nombre de réunions d'informations. 		
Ce dispositif a-t-il été relayé par la communication ? Si oui, quel public ?	Oui	Communication Anah auprès du grand public et des élus. Communication du PDALHPD (Qui Loge) et des partenaires : ADIL-EIE, ALEC, CALM et CAMEL ...	
Articulation avec d'autres dispositifs	Fiche-action n°5 « Créer les conditions favorables de traitement de l'Habitat Indigne et Non-Décent ». Fiche-action n°17 « Sensibilisation des occupants aux éco-gestes ».		

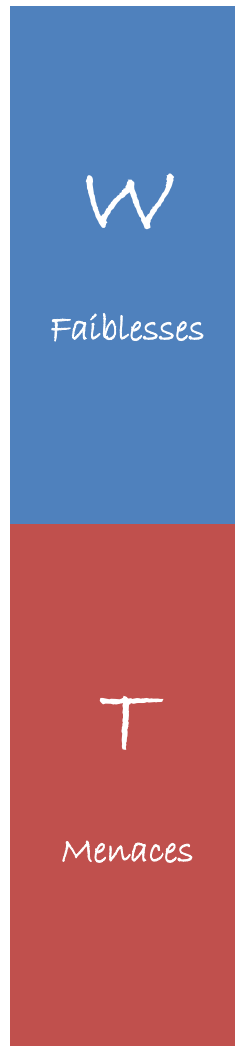
Coût annuel du dispositif	Aides financières aux PO et PB : Un coût global difficilement chiffrable en raison de plusieurs interventions financières possibles et cumulables : aides de l'État dans le cadre du programme Habiter Mieux et de l'Anah, mais aussi aides financières des EPCI et du Département.		
Points forts	<ul style="list-style-type: none"> • Une couverture quasi-totale du département (cf. carte en annexe). • Une aide publique pour des propriétaires modestes qui ne peuvent pas prendre l'intégralité des travaux à leur charge et qui permet le maintien à domicile... • Des acteurs qui accompagnent le dispositif, qui conseillent les ménages et les orientent. • Des opérateurs qui ont évolué avec le nouveau process de l'Anah. • Un traitement des dossiers entièrement remanié via la dématérialisation. • Un dispositif reconduit et qui peut encore monter en puissance : 3 EPCI restent à couvrir et de nouveaux partenariats peuvent être développés avec les organismes bancaires (exemple de la Déodatie), Action Logement... • Un programme qui participe à la revitalisation des centres villes, qui lutte contre l'habitat indigne et dégradé et la précarité énergétique et qui répond aux enjeux de la loi Transition Énergétique et Croissance Verte (cf. carte en annexe). • L'opérateur (CALM ou CAMEL) sollicite fréquemment le FSL dans le cadre des études pré-opérationnelles qui affine le repérage des ménages pouvant relever du PDALHPD. 	Points faibles	<ul style="list-style-type: none"> • Une absence de coordination des partenaires dans la sensibilisation des propriétaires, due à leur montée en puissance ces dernières années et à la mise en place de plateformes territoriales de rénovation énergétique. Pour exemple, le nombre de réunions d'informations à destination des propriétaires n'est pas récoltable en raison de la multiplicité des acteurs. • La dématérialisation des dossiers à accompagner pour ne pas décourager certains propriétaires. • Un déblocage des fonds parfois tardif qui peut mettre en difficulté les propriétaires les plus modestes. • Des freins psychologiques : des personnes qui ont toujours vécu dans des conditions de chauffage précaire et qui ne comprennent pas l'intérêt de changer de système de chauffage ou d'isoler leurs combles ou qui privilégient le maintien à domicile en se concentrant sur les travaux d'adaptabilité.
Évaluation globale	<p>Un programme qui permet à de nombreux ménages propriétaires modestes et très modestes, de réaliser des travaux d'amélioration de la performance énergétique de leurs biens : amélioration des conditions de vie par la sensation de confort et de chaleur renforcée par les travaux de conversion de modes de chauffage très lourds d'un point de vue logistique (fioul et propane dont il faut constamment surveiller les niveaux, bois qui nécessite des capacités de stockage et une anticipation importante).</p> <p>Un programme renouvelé avec des objectifs revus à la hausse.</p> <p>Depuis le 01/01/2018, l'Anah a simplifié le programme Habiter Mieux et propose désormais 3 déclinaisons (Habiter Mieux sérénité, Habiter Mieux agilité et la prime Habiter Mieux copropriétés) ainsi qu'un accompagnement dans les démarches préalables afin de toucher un public encore plus large.</p>		

Le diagnostic stratégique



- Une couverture presque totale du Département.
- Un levier financier pour permettre à des ménages modestes de faire des travaux (complémentaire au FSL).

- Des ménages encore mobilisables : 28% de PO sont éligibles et environ 56 000 ménages mosellans occupent un logement d'avant 1975
- Une visibilité du programme Habiter Mieux pour 5 ans (2018-2022).
- Des EPCI et le Département mobilisés.
- Des acteurs en voie de coordination : Plan National de Rénovation Énergétique de l'Habitat (PREH) et des programmes porteurs : opération « cœur de ville »...



- Des difficultés pour repérer les ménages et toucher les quartiers.
- Le risque des « laisser pour compte » du numérique.
- Un taux d'atteinte des ménages cibles toujours inférieur à la moyenne régionale.

- Négliger le repérage territorial.
- Un pilotage local des programmes insuffisant.

Préconisations pour le 8^{ème} Plan



- Développer l'ingénierie du repérage et de la communication : mobiliser des acteurs-relais présents sur le terrain : Maires, EPCI, travailleurs sociaux, organiser des réunions d'information sur les territoires de Moselle, renforcer le repérage en diffus et l'animation, cibler certains quartiers ou publics prioritaires dans le cadre des missions existantes de l'opérateur.
- Créer un partenariat entre le Département (FSL) et Action Logement...
- Promouvoir le programme Habiter Mieux à destination des copropriétés via la Charte des acteurs de la Copro.